



Séance du 24 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE

Présents : Daniel BELLEGARDE, Dominique MAIRE, Pascale VERHNES, Marc MUSCAT, Sandrine GAS, Lydie AMEVET, Gilbert CHAZAL, Yves CAIRON, Annie GAT, Brigitte NEF, Jean-Marie POUWELS, Marie VITALI, Daniel LECUYER, Thierry PERON,

Pouvoirs :

V. RUBEAUX à D. ANCEY

P. POUDEVIGNE à G. CHAZAL

Absent excusée : Lydia ZIADE

Absente : Natacha BENALI

Date de convocation : 18 mars 2022

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 17

POUVOIR : 2

Secrétaire de séance : Lydie AMEVET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

La séance est ouverte 20h40

DEL 08-2022 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2022

Vu le CGCT et les articles L.2121-29 et suivants,
Considérant que le Conseil municipal doit approuver le procès-verbal du Conseil municipal en date du 22 Février 2022

Monsieur le Maire en donne lecture.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** Le PV du Conseil municipal en date du 22 FEVRIER 2022 ainsi présenté

Pour	Contre	Abstention
17	/	/

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Le Maire,
Daniel BELLEGARDE

Le Maire

Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.